

<b>LISTE DES PIÈCES ET RENSEIGNEMENTS A FOURNIR POUR L'ETABLISSEMENT D'UNE PROMESSE DE VENTE</b>
--

**\* CONCERNANT LE VENDEUR**

- Copie des pièces d'identité et livret de famille
- Copie du contrat de mariage
- Copie de l'attestation et du contrat de PACS
- Extrait Kbis + certificat non faillite si commerçant ou société propriétaire du bien vendu
- Titre de propriété (l'original)
- Liste du mobilier restant détaillée et estimée article par article
- Rapport amiante si permis de construire délivré avant le 1<sup>er</sup> juillet 1997
- Diagnostic plomb si bien achevé avant le 1<sup>er</sup> janvier 1948
- Etat parasitaire si bien situé dans une zone contaminée (datant de moins de 6 mois)
- DPE
- Diagnostic gaz si installation + de 15 ans
- Diagnostic électricité si installation + de 15 ans
- Etat des risques et pollution (ERP)

**Si lotissement :**

- Cahier des charges
- Statuts de l'association syndicale + nom et adresse du représentant de l'association syndicale + copie du procès-verbal de la dernière AG

**Si lots de copropriété :**

- Etat descriptif de division et règlement de copropriété ainsi que les actes les modifiant, s'ils ont été publiés
- Copie des procès-verbaux des assemblées générales de trois dernières années et coordonnées du syndic
- Carnet d'entretien
- Pré état daté délivré par le syndic
- Superficie conformément à la loi carrez

**Si maison individuelle :**

- Contrôle de conformité du raccordement de la propriété au réseau d'assainissement si tout à l'égout

- ❑ Contrôle de l'installation individuelle d'assainissement si absence de tout à l'égout

Si terrain à bâtir :

- ❑ Document d'arpentage
- ❑ Bornage
  
- ❑ Si le bien est ou a été loué : copie du bail, montant du loyer + charges, nous confirmer que le locataire est à jour du paiement de ses loyers et copie du congé qui a été délivré s'il y a lieu
  
- ❑ Si le bien ne constitue pas la résidence principale : copie des factures relatives aux contrôles amiante, plomb, termite, superficie loi carrez, pour le calcul de l'impôt.
  
- ❑ Si le bien est achevé depuis moins de 10 ans et/ou si des travaux de construction ont été réalisés depuis moins de 10 ans : Permis de construire ou déclaration préalable de travaux, Déclaration d'achèvement des travaux, certificat de conformité et police Assurance « dommage-ouvrage »
  
- ❑ Copie des tableaux d'amortissements des prêts hypothécaires en cours et coordonnées de l'établissement bancaire
  
- ❑ Copie de la taxe foncière
  
- ❑ Sur papier libre :
  - Nom
  - Adresse
  - Profession
  - Numéro de téléphone, mail
  - Nom de l'acquéreur
  - Prix de vente
  - Montant de l'indemnité d'immobilisation (maximum 10% du prix de vente), à verser par virement bancaire

**\* CONCERNANT L'ACQUEREUR**

- ❑ Copie des pièces d'identité
  
- ❑ Copie du livret de famille
  
- ❑ Copie du contrat de mariage
  
- ❑ Copie de l'attestation de PACS et du contrat
  
- ❑ Sur papier libre :
  - Nom
  - Adresse
  - Profession
  - Numéro de téléphone, mail
  - Si achat en indivision, les proportions d'acquisition

- Si recours à un prêt : montant du prêt sollicité, durée du prêt maximale et taux d'intérêt plafond au delà duquel vous ne voulez pas vous engager
- Prix de vente
- Montant de l'indemnité d'immobilisation (maximum 10% du prix de vente)